

# Réglage des panneaux chauffants

Les panneaux chauffants GR et les panneaux en marbre MR sont munis seulement d'un protecteur thermique qui empêche le surchauffage du panneau chauffant par ex. en cas quand l'utilisateur le couvre. À la différence des convecteurs à chauffage direct, ils n'ont pas de thermostat incorporé qui pourrait commander le fonctionnement de l'appareil chauffant selon la température de l'ambiance. C'est pourquoi, pour obtenir le confort maximum et le fonctionnement économique, il faut commander les panneaux par un réglage superposé.

Les panneaux chauffants rayonnants transmettent l'énergie thermique par rayonnement ainsi que par convection, c'est pourquoi leur fonctionnement est commandé par un réglage qui lit la température de l'ambinace dans laquelle les panneaux chauffants sont installés. Le chauffage électrique en principe offre le réglage de chaque pièce ou de chaque espace indépendamment, c'est pourquoi cette méthode devrait être utilisée aussi pour les panneaux chauffants. Le réglage muni d'un seul thermostat placé seulement dans une pièce et commandant aussi les appareils de chauffage installés dans les autres pièces (le principe d'une chaudière à gaz avec un thermostat dans la salle de séjour) a pour résultat la perte de la réglabilité excellente du chauffage électrique et l'augmentation importante des frais d'exploitation.

L'espace réglé (la pièce) selon sa grandeur et selon le mode de son utilisation peut être réglé dans un ensemble ou peut être divisé en zones dans lesquelles les panneaux chauffants peuvent se brancher successivement au besoin. Le réglage le plus courant des panneaux chauffants est celui par les thermostats d'ambiance (analogiques, digitaux ou sans fils) qui mesurent la température, étant installés dans la même pièce que les panneaux chauffants. Le réglage peut être aussi complexe, en utilisant le réglage central.

Les régulateurs devraient être installés dans la mesure du possible hors du champ rayonnant du panneau chauffant, hors de l'influence de la radiation solaire directe ou d'une autre source de chaleur ou de froid. D'habitude, ils sont placés sur la paroi intérieure en hauteur environ de 1,2 m au-dessus du sol. Du point de vue de l'installation électrique, les circuits chauffants doivent être protégés dans le distributeur séparément et doivent avoir le débrayage bipolaire. L'élément de réglage utilisé doit répondre au niveau de protection du produit.